

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 20 Mars 2015

DLB 2015/018

L'an deux mille quinze et le Vendredi 20 Mars, à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Louis CARME, Michel CARAYON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, René BUENO, Philippe FAURE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Jean MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Annie ROUGEOT, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain RYAU, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER

**Absents excusés** : Rémy GLOMOT, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Gérard COMBES

**Objet : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2015**

Monsieur le Président détaille, article par article, le projet de budget primitif 2015 du SICTOM dont les sections s'équilibrent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 29 116 328,75 €

Recettes : 29 116 328,75 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 12 953 446,54 €

Recettes : 12 953 446,54 €

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
31 MARS 2015  
SERVICE COURRIER

Le Comité Syndical est invité à débattre et à se prononcer sur l'adoption de ce budget.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,


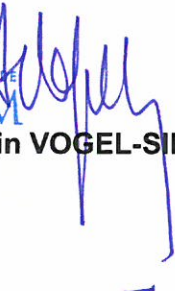
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ADOpte** le BP 2015, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

  
**Le Président,**  
  
**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 30/03/2015 et de sa publication le 30/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 30/03/2015

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

02 AVR. 2015

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

31 MARS 2015

SERVICE COURRIER